

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 16 Mai 2019

L' an 2019 et le 16 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de Mme CONAN Marylène, Maire.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÛ Brigitte, M. MERCIER Jean-Jacques, Mme JONCHERET Catherine, M. SALAÛN Jean-Pierre, M. LEDAN David, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier, Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine, M. DAUPHIN Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GIQUELLO Stéphane à Mme CONAN Marylène, M. CAREMIAUX Marc à M. LE CADRE Jean, Mme COURANT Emilie à M. LEDAN David, Mme NACOULMA Marie à Mme LE DÛ Brigitte, M. CADETE Francisco à Mme FLIPEAUX Denise Maryse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 22
- Présents : 17

Date de la convocation : 09/05/2019

Date d'affichage : 09/05/2019

A été nommé secrétaire : M. LUHERNE Xavier

I - Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 1 - Démission du Conseil municipal
- 2 - Jury d'assises
- 3 - Affaires générales - Charte des Maires et élus de France pour la citoyenneté européenne
- 4 - Finances - Voirie : Aménagement de la rue des Montagnards et de la rue Olympe de Gouges : attribution du marché de travaux
- 5 - Intercommunalité / Finances - CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) du 22 mars 2019 : rapport
- 6 - Intercommunalité / Culture - Médiathèque du Golfe : convention de sous-réseau
- 7 - Environnement / SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux) Golfe du Morbihan et Ria d'Etel : consultation du projet

Compte Rendu réunion du 04/04 : Madame le Maire informe le conseil municipal que le compte rendu de la réunion du 04 avril 2019 n'ayant pas pu être transmis dans les temps pour une approbation ce jour, il sera soumis à l'approbation lors de la prochaine réunion.

En préambule de la réunion, un groupe d'étudiants de 1^{ère} année BTS gestion et protection de la nature du Lycée Kerplouz présente l'étude réalisée, avec l'accord du propriétaire, sur la lande autour du moulin du Nounen. Madame le Maire remercie toute l'équipe d'avoir choisi ce secteur de landes de la commune pour cette étude et précise que c'est d'autant plus apprécié que cela pourra être un plus pour l'Atlas de la Biodiversité Communale engagé avec le Parc Naturel Régional.

1 - Démission du Conseil municipal

Madame le Maire informe que, comme annoncé, lors de la dernière réunion de conseil municipal, Madame Christine CLEMENT a fait parvenir, depuis, un courrier de démission du conseil municipal. Madame Blandine DOUSSET, suivante sur la liste "un projet, des énergies pour SULNIAC a été informée de son installation automatique au conseil municipal. Compte tenu de l'avancée du mandat, elle ne souhaite pas siéger et a fait parvenir son courrier de démission. La liste étant épuisée, le conseil municipal compte donc 22 membres en exercice.

2 - Jury d'assises

PAGE	LIGNE	Nom, prénom et adresse de l'électeur
32	7	BROHAN MADELEINE 23 Village des Aînés Rue Jean Monnet 56250 SULNIAC
68	5	D'ORANGE BÉNÉDICTE Le Petit Frahaut 56250 SULNIAC
96	10	GOURIN JONATHAN 237 Keravello Nevez 56250 SULNIAC
31	1	BRIÈRE HENRI 7 Allée des Roses 56250 SULNIAC
101	1	GUENEGO ANNICK 441 Keravello Les Pins 56250 SULNIAC
26	9	BOULO ADÉNORA 4 route de Kergaté 56250 SULNIAC

3 - réf : 2019/046 - Affaires générales - Charte des Maires et élus de France pour la citoyenneté européenne

Madame le Maire expose que les élections européennes se rapprochent et elles seront cruciales pour l'avenir de la construction européenne. Plusieurs pays, y compris parmi les fondateurs sont en proie à des mouvements populistes et europhobes.

Par courriel du 23 avril 2019, l'AMPM (Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan) souhaite, en partenariat avec la Maison de l'Europe du Morbihan, que le plus grand nombre de communes morbihannaises signe la Charte et s'engage à promouvoir la citoyenneté européenne.

Cette charte des Maires et des élus de France pour la citoyenneté européenne constitue un engagement conjoint d'élus et de maires pour la promotion de la citoyenneté européenne et témoigne d'un engagement en faveur de la construction européenne.

Les principes et objectifs de la charte, ainsi que les engagements des élus et Maires des villes signataires sont indiqués dans la charte figurant en annexe.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la charte des Maires et élus de France pour la citoyenneté européenne.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

4 - réf : 2019/047 - Finances - Voirie : Aménagement de la rue des Montagnards et de la rue Olympe de Gouges : attribution du marché de travaux

Monsieur Le Cadre expose que suite à l'appel public à concurrence concernant les travaux d'aménagement de la rue des Montagnards et de la rue Olympe de Gouges et au compte-rendu, suite à l'ouverture des plis, de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, le marché de travaux peut être attribué.

Le marché est constitué d'un lot unique : Terrassements – Voirie – Réseau eaux pluviales – Espaces Verts. Le dossier de consultation des entreprises était constitué d'une proposition de base avec deux variantes :

- Variante 1 : espaces verts - engazonnement/fourniture et plantation des massifs et paillage
- Variante 2 : dalle podotactile - remplacement des dalles podotactiles en béton par du cloutage

L'estimation des travaux, variantes comprises, s'élevait à 447 788.00 € HT. Les critères de jugement des offres précisés dans le règlement de consultation étaient :

- Prix : 50 %
- Valeur technique : 50 %, décomposée en 4 sous-critères :
 - o Adéquation des moyens humains et matériels avec le chantier

- o Fiches techniques, matériaux et matériel
- o Expériences de l'équipe d'encadrement sur des chantiers similaires
- o Phasage, planning avec prise en compte de l'environnement

Suite à la publication de l'appel public à concurrence, 9 dossiers ont été retirés, une entreprise a proposé une offre. L'analyse de l'offre, par le maître d'œuvre, fait apparaître les résultats suivants :

- Entreprise : COLAS CENTRE OUEST – VANNES
- Offre de base : 463 943.49 € HT
- Variante 1 : 10 724.90 € HT
- Variante 2 : 48 326.00 € HT
- Note prix : 50
- Note valeur technique : 44
- Soit une note globale de 94

Cette analyse a été présentée, par le maître d'œuvre, à la commission marchés publics qui propose d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, pour un montant de 463 943.49 € HT, correspondant à l'offre de base et de ne pas retenir les variantes.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De décider d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour un montant de 463 943.49 € HT et de ne pas retenir les variantes ;**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier et notamment le marché avec l'entreprise.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

5 - réf : 2019/048 - Intercommunalité / Finances - CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) du 22 mars 2019 : rapport

Madame le Maire expose qu' une CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est tenue le 22 mars dernier à Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

Quatre sujets ont été traités :

- Rétrocession de la compétence entretien – aménagement des chemins de randonnée
- Correction transfert des points d'information touristiques communaux
- Rétrocession de la compétence de nettoyage des plages
- Transfert des piscines vannetaises de Kercado et Vanocéa.

Le rapport de la CLECT fait apparaître :

- **Rétrocession de la compétence entretien – aménagement des chemins de randonnée :**
 Concerne les ex communes de Loch Communauté
 Validation du transfert de charges pour 23 616 € (augmentation de l'attribution de fonctionnement des communes concernées)

- **Correction transfert des points d'information touristiques communaux**
Concerne la commune de Baden. Une erreur a été constatée suite à la CLECT du 19 septembre 2017.
Validation d'un transfert de charges de 4 521 € (augmentation de l'attribution de compensation de fonctionnement de la commune de Baden pour un montant correctif de 4 181 €).
- **Rétrocession de la compétence de nettoyage des plages**
Concerne les ex communes de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys
Validation du transfert de charges au global à 35 374 € pour le nettoyage manuel et à 96 338 € pour le nettoyage mécanique (augmentation de l'attribution de fonctionnement des communes concernées)
- **Transfert des piscines vannetaises de Kercado et Vanocéa.**
Validation du transfert de charges pour 957 770 € (diminution de l'attribution de compensation de fonctionnement pour 790 033 € et augmentation de l'attribution de compensation d'investissement pour 167 737 € de la ville de Vannes)

A l'issue de la CLECT du 22 mars 2019, l'attribution de compensation prévisionnelle concernant la commune de SULNIAC est inchangée, à savoir : 19 034 € en fonctionnement et 4 128 € en investissement.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver le rapport de la CLECT du 22 mars 2019 présenté ;**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

6 - réf : 2019/049 - Intercommunalité / Culture - Médiathèque du Golfe : convention de sous-réseau

Madame Le Dû expose que la commune étant adhérente au réseau des Médiathèques du Golfe et conformément à la charte d'adhésion, il convient d'établir une convention qui organise, à partir de septembre 2019, les liens entre les communes d'un même bassin de vie.

Elle a pour objectif de définir le fonctionnement des médiathèques adhérentes du réseau des "Médiathèques du Golfe" et faisant partie du bassin de vie "Pôle 4" auquel appartient la commune. Elle organise les liens entre les différentes médiathèques ainsi qu'entre les médiathèques et l'agglomération sur les points suivants :

- Composition du pôle
- Gouvernance
- Catégories d'abonnement
- Gestion de l'activité de prêt
- Circulation des documents entre bibliothèques et des fonds flottants
- Réflexion sur l'amplitude horaire
- Communication

- Evènement, action culturelle de pôle
- Articulation des politiques documentaires
- Evaluation de l'activité
- Modalité de révision de la convention

Les tarifs relèvent de la compétence des communes, mais l'ensemble des médiathèques du pôle 4 organise sa proposition d'abonnement autour des catégories d'abonnement prévues à l'article 4 de la convention. Les tarifs votés pour l'année 2019, par le conseil municipal lors de la séance du 06 décembre 2018, prennent en compte ces catégories d'abonnement. Ces tarifs sont donc inchangés.

La convention est établie pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature. Elle est révisable tous les ans.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver la convention de sous-réseau du pôle 4 des Médiathèques du Golfe ;**
- **De confirmer les tarifs votés lors de la séance du 6 décembre 2018 ;**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant cette délibération, notamment la convention.**

Madame LE DU rappelle les tarifs votés en décembre 2018 pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

Madame LE DU informe sur les travaux réalisés à la médiathèque, notamment l'espace pour les jeunes. Elle précise que les armoires doivent être livrées plus tard.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

7 - réf : 2019/050 - Environnement / SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux) Golfe du Morbihan et Ria d'Etel : consultation du projet

Monsieur Le Cadre expose que par arrêté préfectoral du 26 juillet 2011, le périmètre du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux "SAGE" Golfe du Morbihan et Ria d'Etel, concernant 66 communes morbihannaises, a été défini. Il s'étend sur 1 266 km² et comprend l'ensemble des bassins versants qui alimentent la Ria d'Etel et le Golfe du Morbihan, ainsi que les petits bassins côtiers situés entre les deux. Sur les 66 communes, 41 sont intégralement incluses dans le périmètre du SAGE. La commune de SULNIAC est concernée sur une partie du territoire par rapport à la rivière du Plessis.

En 2012, le Préfet a fixé la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE), composée de représentants des collectivités, usagers, organisations professionnelles, associations et représentants de l'Etat.

Fruit d'un travail de concertation de 6 ans, le projet de SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel a été validé par la CLE le 24 janvier 2019. Avant d'être approuvé par arrêté préfectoral, le projet de SAGE est soumis à consultation des assemblées puis à enquête publique. Parallèlement, l'autorité environnementale émettra un avis sur l'évaluation environnementale du projet de SAGE.

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, le projet de SAGE est constitué de deux documents principaux : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable(PAGD) et le règlement.

Pour mémoire, le SAGE est un document de planification dans le domaine de l'eau doté d'une portée juridique. Il fixe des objectifs et des moyens, déclinés en règles et en dispositions, adaptés au territoire visant à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et à la protection du patrimoine piscicole, conformément aux articles L.211-1 et L. 430-1 du code de l'environnement. Il contribue à l'atteinte du bon état demandé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau et doit être compatible avec le SDAGE Loire Bretagne notamment.

Les règles sont opposables aux tiers et aux collectivités. Les dispositions sont de 2 types :

- Les dispositions incitatives
- Les dispositions de demande de mise en compatibilité qui visent les documents d'urbanisme ou les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

Le SAGE est décliné en 4 enjeux, 35 objectifs, 109 dispositions et 4 règles.

Les 4 grands enjeux :

- Gouvernance de l'eau
- Qualité des eaux douces et littorales
- Qualité des milieux aquatiques
- Quantité

Les 4 règles :

- Règle 1 : interdire le carénage des bateaux en dehors des aires équipées
- Règle 2 : interdire l'accès direct des animaux aux cours d'eau
- Règle 3 : encadrer la création de plans d'eau
- Règle 4 : protéger l'ensemble des zones humides.

Les services de l'Etat s'assurent de la compatibilité des différents documents (décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, documents d'urbanisme, dossiers loi sur l'eau) avec le SAGE. Dans le cadre des dossiers loi sur l'eau, la police de l'eau sollicite l'avis de la CLE. L'avis porte sur la conformité avec les règles, mais aussi sur la compatibilité avec les objectifs du SAGE.

Il est proposé au conseil municipal

- **D'émettre un avis favorable sur le projet de SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel**

Un élu fait remarquer qu'il est bien d'interdire l'accès direct des animaux aux cours d'eau, mais que c'est compliqué à faire respecter, d'autant qu'il y a également les animaux sauvages (sangliers, chevreuils) qui peuvent y accéder. Un autre insiste sur l'importance de l'enjeu "quantité" et donc sur l'importance de la gestion de l'eau.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

II - Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire : compte rendu

Motifs	Entreprises	Montant HT
Travaux de voirie 2019	COLAS CENTRE OUEST - Vannes	179 463.00 e
Accord cadre bons de commande travaux voirie	BVTP – St Marcel	42 277.00 €
Salle des Fêtes (espace bar) : acquisition réfrigérateur	Fauchet - Sulniac	1 578.17 €
Maison des associations : aménagement dans le cadre de l'Ad'ap :		
Lot cloison sèche – menuiseries intérieures	Rio Alain – Sulniac	1 377.20 €
Lot Electricité - Plomberie	Archambault Andrew - Sulniac	3 479.32 €
Acquisition de barrières/chicanes pour Gorvello	Adequat - Valence	4 860.25 €
Terrain de football D :		
Main courante	Prolians/cmb – Vannes	1 911.14 €
1 paire de buts avec filets	ACL Sport Nature – Beignon	1 890.04 €
2 Abris de touches	ACL Sport Nature - Beignon	2 956.66 €
Métallisation des sols d'une partie des salles de la maison de l'enfance	Siprore - Arradon	1 596.00 €

Monsieur LE CADRE informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement de la rue René Cassin démarrent le 3 juin et qu'une déviation sera mise en place à partir du 11 juin. Les travaux devraient être terminés pour fin juillet, mais cela reste à confirmer l'enrobé étant réalisé par le Département, la commune ne maîtrise pas le délai d'intervention. Il précise qu'une réunion pour les riverains, concernant notamment la circulation pendant les travaux, est prévue le 5 juin prochain.

Il informe également que les premiers travaux réalisés dans le cadre de l'accord cadre travaux de voirie concernent une mise en sécurité à Kerbertho, un petit aménagement de voirie au moulin de Tréguern, et des poses de boîtes de branchements d'eaux pluviales.

III - DPU

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

IV - Informations sur les dossiers en cours

- Madame le Maire donne les informations suivantes :
 - Nomination par le Tribunal Administratif de Madame Annie-Claude SOUCHET-LE CROM, en qualité de commissaire enquêtrice en charge de l'enquête publique concernant la révision du PLU avec dates de l'enquête publique,
 - A compter de septembre 2019, la desserte de transport collectif vers Vannes est améliorée avec 6 AR/jour et 5 le samedi

Ces deux informations seront publiées dans le flash

- Madame LE DU rappelle les différentes dates de manifestations :

- o Fête du jeu le 24 mai
- o Fête de la musique le 14 juin, La Vraie-Croix
- o Feu d'artifice au Gorvello le 13 juillet

Elle sollicite les élus en tant que bénévoles pour ces différentes manifestations.

- Monsieur LE CADRE revient sur le compte rendu de la commission environnement remis à chaque élu :
 - o Association du Guernehué :
 - Circulation apaisée : zone 20, qui ne dispense pas du respect du code de la route
 - Aménagement paysager au centre du carrefour des rues, avec jardinières, végétaux bas et mise en place d'un sens de circulation.
 - Afin de réduire la vitesse : pose de barres perpendiculaires, au sol, qui seront d'abord testées route de Ker-Avalen
 - o Identification des itinéraires doux dans le bourg : possibilité d'une visite à Nantes de la ligne verte.
 - o Embellissement de la commune : proposition d'associer l'entretien du petit patrimoine.

V - Divers :

Une élue alerte sur les problèmes rencontrés par les locataires des appartements de la Résidence Stéphane Hessel. Madame LE MOAL informe que la commune est intervenue auprès de Vannes Golfe Habitat (VGH) ainsi que dans la mise en relation de certains locataires avec le syndicat des locataires. Madame le Maire fait remarquer que VGH rencontre le même problème que la commune avec les entreprises et qu'il s'agit d'un problème de recours aux assurances. Une discussion s'engage également sur la possibilité de mise en place de réserve d'eau pour les jardins partagés de la résidence.

Monsieur BROHAN informe que la prochaine réunion de la commission "Sport" aura lieu le 25 juin.

Séance levée à 22 h 30

En mairie, le 18/06/2019

Le Maire,

Marylène CONAN

